Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-200059111-20260910-DL2026-110-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/09/2026

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 10 septembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
4 septembre 2026

Date de publication,
15 septembre 2026

Date de signature,
17 septembre 2026

Nombre de conseillers,
En exercice 29
Présents 26
Votants 29

Étaient présents :
Mme Lisa AUBERT, Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, Mme Dominique LEPEME, M. Kévin MIERE, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Étaient excusés, ont donné procuration :
M. Mario CIVES (pouvoir à M. Jacques LEBAS), M. Thierry DUPRAY (pouvoir à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER), M. Morgan LEGRAND (pouvoir à M. Alexandre VOIMENT)

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-110	**Fourniture, installation, pose et maintenance de systèmes de vidéoprotection** **Groupement de commandes avec Caux Seine agglo** **Intention d'adhésion au projet de convention constitutive**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du portage intercommunal en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, Caux Seine agglo accompagne les communes de son territoire dans la mise en place, le déploiement et la supervision des dispositifs de vidéoprotection.

Afin d'assurer la continuité et la pérennité de ce dispositif, Caux Seine agglo envisage la constitution d'un groupement de commandes pour permettre aux communes intéressées de mutualiser leurs besoins, de bénéficier d'une procédure coordonnée et de rechercher des conditions techniques et financières optimisées.

À ce stade, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le principe d'une participation de la commune au projet de groupement de commandes, préalablement à l'approbation de la convention constitutive par le Conseil communautaire de Caux Seine agglo.

L'adhésion définitive de la commune à la convention constitutive du groupement de commandes fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil municipal, après approbation de ladite convention par le Conseil communautaire de Caux Seine agglo.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-200059111-20260910-DL2026-110-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/09/2026

Les potentiels développements de la vidéoprotection pourraient concerner : la proximité de l'école de Caillouville, les ronds-points de l'Oiseau Bleu et de la Revima et le quai de Villequier. Ils seront à préciser et compléter si besoin.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 relatifs aux groupements de commandes ;
Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture, l'installation, la pose et la maintenance de systèmes de vidéoprotection ;
Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Générales rassemblée en plénière le 2 septembre 2026 ;

Considérant l'intérêt pour la commune de participer à une démarche mutualisée en matière de vidéoprotection ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'acter l'intention de la commune de Rives-en-Seine de participer au projet de groupement de commandes porté par Caux Seine agglo pour la fourniture, l'installation, la pose et la maintenance de systèmes de vidéoprotection ;
- De préciser que l'adhésion définitive de la commune fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil municipal, après approbation de la convention par le Conseil communautaire de Caux Seine agglo ;
- De l'autoriser, ou son représentant, à transmettre cette intention d'adhésion à Caux Seine agglo.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bastien CORITON

COMMUNE DE RIVES-EN-SEINE (SEINE-MARITIME)

Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET